

endettée que le gouvernement canadien, elle n'irait pas loin. Si une industrie payait autant d'intérêt aux financiers que la plus grande entreprise au Canada, je crains qu'elle ne pourrait continuer à produire et à vendre à un prix rentable. Et pourtant, c'est la situation de la plus grande entreprise au Canada. Le Parlement canadien doit supporter une dette monumentale et payer deux milliards en intérêt cette année et néanmoins les administrateurs de cette grande entreprise demandent, par-dessus le marché, une augmentation d'indemnités et de dépenses!

Lorsque la dernière augmentation a été votée, en 1963, l'argument principal du très honorable Lester B. Pearson était que pour intéresser des hommes de valeur à se présenter comme candidats, il fallait leur offrir une rémunération convenable. Là-dessus, je suis d'accord, mais c'est aussi la raison que le très honorable premier ministre actuel a donnée, du moins lors d'une conférence de presse, à la suite de la présentation du bill que nous étudions présentement.

Mais est-ce que des hommes de valeur se sont tellement approchés du parti libéral? Je ne doute pas que des hommes de valeur se soient intéressés au parti libéral aussi bien qu'à n'importe quel autre parti politique. Mais est-ce que ces hommes de valeur ont donné leur plein rendement? Est-ce qu'ils ont eu la chance de faire profiter leurs électeurs ou le peuple canadien de leur compétence? La réponse est vite trouvée. Non. Le régime ne le leur permet pas.

Lorsqu'on étudie l'administration qui a régi le pays depuis 1963, on peut se demander si les lois votées reflètent la valeur des représentants élus. Est-ce que les lois qui ont été votées reflètent ce que le peuple avait demandé à ses élus, à son gouvernement?

L'abolition de la peine de mort dans le cas de meurtre qualifié, la loi sur le divorce, la loi sur l'homosexualité, la libéralisation de la loi relative à l'avortement, la hausse des taxes et des impôts, le chômage et l'inflation, est-ce cela que le peuple réclamait de ses élus? Méritons-nous, à leurs yeux, cette augmentation?

J'ai en main un journal qui vient de naître, publication dirigée par un des anciens collègues de mes amis d'en face, l'honorable Yvon Dupuis. Cette semaine, il pose la question suivante:

Nos députés valent-ils \$30,000 par année?

Selon M. Dupuis, la rémunération de \$26,000, dont \$3,000 sont exempts d'impôt, équivaut à un salaire de \$30,000 payé dans d'autres domaines de l'industrie canadienne.

Méritent-ils un tel traitement?

Si chaque citoyen se pose la question suivante: «Mon député vaut-il \$30,000 par année?», il pourra tirer des conclusions favorables ou défavorables selon le type de député qui représente sa circonscription électorale aux Communes. En effet, il y a au moins deux sortes de députés qui exercent différemment les uns des autres leur mandat. Par exemple, certains élus du peuple doivent leur élection au seul fait qu'ils se soient portés candidats du meilleur parti en lice ou sous la bannière du meilleur chef de parti;

M. Dupuis aurait dû ajouter: «surtout du parti qui possède la plus grosse caisse électorale.» Là, il aurait été beaucoup plus dans son élément.

Je continue de citer:

...notre système parlementaire facilite ce genre de phénomène pourtant inadmissible à sa face même. Viennent suite les députés qui furent élus d'abord et avant tout à cause de leur valeur personnelle ou du prestige qu'ils se sont acquis eux-mêmes dans leur milieu. Il est donc facile de dire que les

[M. Laprise.]

premiers sont trop bien payés, tandis que les autres méritent la plus grande des considérations.

Monsieur l'Orateur, il n'y a rien de plus vrai, quant à ce paragraphe, que dans la réponse qu'on peut donner à cette question. Plusieurs députés se font élire simplement par «l'air d'aller» du parti; ils ont siégé ici pendant une trentaine d'années et n'ont jamais ouvert la bouche. Ils sont pareils à des carpes. Ces députés méritent-ils des hausses de traitement comme celle que l'on propose actuellement?

• (8.30 p.m.)

Toutefois, beaucoup d'autres, de tous les partis, «se démènent» énormément pour servir leurs électeurs. Des députés consacrent de 70 à 80 heures par semaine à leurs électeurs. Ceux-là méritent d'être payés convenablement, du moins autant que n'importe quel travailleur de la construction, dans des grandes villes comme Montréal et Toronto.

M. Dupuis parle aussi des nouilles, et je cite.

Feu André Laurendeau et Gérard Pelletier, (ci-devant journaliste et directeur de *La Presse*) aimaient souvent dire que plusieurs de nos députés, surtout à Ottawa, étaient des nouilles.

Il est facile de décrire un député-nouille. C'est celui qui ne tient jamais de bureau pour y recevoir ses électeurs, qui ne participe à aucun des débats de la Chambre ou des comités de la Chambre, qui ne se montre jamais nulle part durant les quatre années que dure son mandat et qui ne revient qu'une fois tous les quatre ans, devant ses électeurs, pour demander qu'on le réélise au nom du grand chef untel ou du grand parti untel.

Monsieur l'Orateur, j'ai souvent entendu dire, par un député libéral de Montréal, que la meilleure façon pour lui de se faire élire, c'était de se faire connaître le moins possible de ses électeurs. Ce député, aujourd'hui, occupe un certain poste dans la Fonction publique. C'est un député qui est devenu très prospère. Et Dieu sait que les députés de ce genre sont assez nombreux pour qu'on en parle!

Je continue.

Nous faisons confiance à nos électeurs pour décèler eux-mêmes ces députés-fantômes qui n'en mènent pas large à Ottawa. Évidemment, pour ce genre de députés, \$30,000 par année c'est beaucoup trop payé. N'est-ce pas que c'est cher la livre pour des nouilles?...

En lisant un article paru dans un journal appelé *Défi*, un journal du peuple, pour le peuple, écrit par le peuple, et où chacun peut émettre ses opinions librement, je me suis rappelé que dans l'index des Débats de la session courante du 8 octobre 1970 au 11 mars 1971, donc, 94 jours de session, il y avait encore 13 députés libéraux qui n'avaient fait aucune intervention. Par ailleurs, il y en avait 12 qui n'avaient fait qu'une seule intervention, 12 qui en avaient fait deux et neuf qui en avaient fait trois. Ce n'est pas tellement brillant!

Monsieur l'Orateur, je n'ose pas donner les noms de ces députés à la Chambre. Je crois que ce geste serait jugé antiparlementaire. Du moins, il s'élèverait des objections quelque part, je crois. Si la Chambre y consent, je suis prêt à déposer ce tableau pour qu'il soit annexé en appendice au hansard.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député devrait savoir que le Règlement lui interdit de déposer un tel document. Je lui ferai remarquer qu'il s'agit d'une chose très élémentaire.